



Dossier de presse

Mardi 6 juin 2023

À Grenoble, une charte pour l'habitat et la construction favorables à la santé



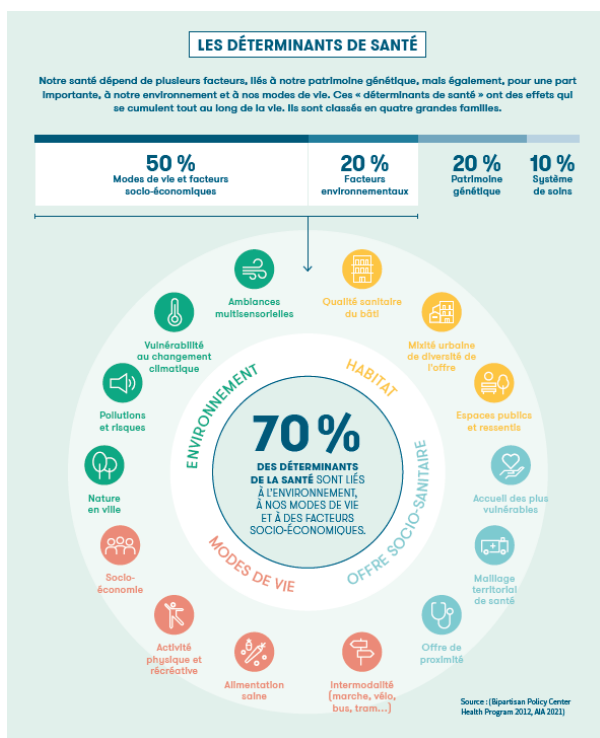
SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42

La santé dépend de nombreux paramètres, parmi lesquels l'environnement et les modes de vie occupent une place essentielle. Avec la publication de sa Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé, la Ville de Grenoble souhaite agir directement sur le cadre de vie quotidien.

POURQUOI UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ?

Un urbanisme favorable à la santé se préoccupe du bien-être global des habitantes et habitants, autant leur santé physique que mentale ou psychosociale.

La santé d'une population ne dépend pas seulement de la prise en charge médicale et de la qualité des soins dont elle peut bénéficier, mais résulte de l'influence de multiples facteurs dont les effets se cumulent tout au long d'une vie. Communément appelés les «**déterminants de santé**», ils peuvent être classés en quatre grandes catégories : santé environnementale, santé habitée, offre socio-sanitaire, mode de vie.

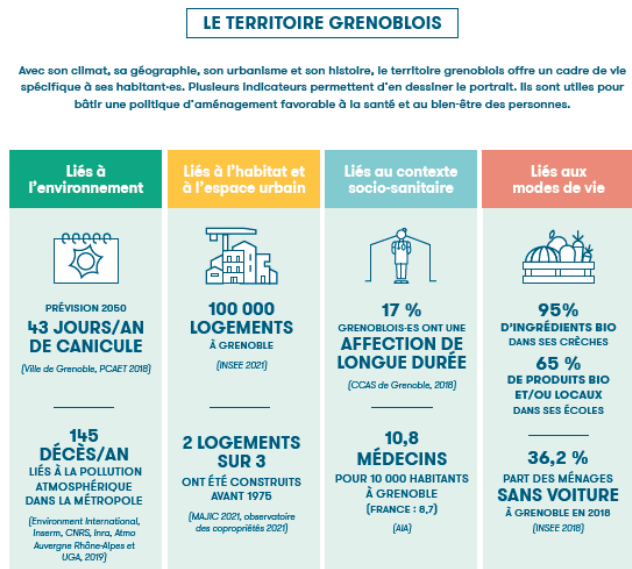


© Studio Bambam

70% des déterminants de santé sont liés à l'environnement, aux modes de vies et à des facteurs socio-économiques. (Bipartisan Policy Center Health Program 2012, AIA 2021).

Ainsi, maladies chroniques, cardiovasculaires, diabète, infections respiratoires, troubles psychiques, etc. étant des pathologies occidentales étroitement liées aux modes de vie et à la qualité de l'environnement urbain, l'aménagement est un levier d'action majeur.

Avec ce constat, la Ville de Grenoble guide sa politique selon les principes d'habitabilité, hospitalité, inspiration, afin de proposer aux Grenoblois et Grenobloises une ville collective, solidaire, chaleureuse et agréable à vivre.



© Studio Bambam

CONCEPTION DE LA CHARTE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION FAVORABLES À LA SANTÉ

Une mission d'une année en 2021 a été confiée à AIA Environnement, une fondation spécialiste de la prospective urbaine, sur la relation entre architecture, santé, environnement. Cette réflexion sur la santé, les modes de vie et le cadre de vie, a été complétée par une étude sur la santé des Grenoblois-es et leurs perceptions du lien entre ville et santé. Cette étude s'est déclinée à la fois à l'échelle de la commune et au sein de deux opérations d'aménagement qui ont vocation à être des projets pilotes, en termes d'innovation de procédés, d'appropriation d'usages et d'évolutivité pour la santé et le bien-être des habitant-es : le secteur INSPE de la ZAC Flaubert et le secteur Cambridge Sud de la ZAC Presqu'île.

Pour la réalisation de cette Charte, la Ville de Grenoble a travaillé avec de nombreux et nombreuses partenaires : acteurs de la promotion immobilière, bailleurs, architectes, expert-es de la santé et de la construction, organismes de conseil, habitantes et habitants, chercheurs et chercheuses, etc. et a été accompagnée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère.

À travers cette démarche, la Ville marque son engagement en faveur de la santé des personnes en lien avec une politique de transition écologique cohérente (limiter l'étalement urbain et les émissions de gaz à effet de serre), dans la suite du Plan Municipal de Santé 2016-2020 de la Ville de Grenoble mais également en cohérence avec la Convention Citoyenne pour le Climat métropolitaine mise en place en 2022.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA CHARTE

La Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé a vocation à être une boussole pour orienter les projets de réhabilitation et de construction, portés par des professionnel-les de la construction (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, etc.) ou par les Grenoblois et Grenobloises (qui rénovent leur logement ou leur copropriété par exemple), vers l'intégration complète des questions de santé et de bien-être, physique et mental.

Il s'agit de proposer aux habitant-es des lieux de vie agréables et protégés des nuisances (pollutions, fortes chaleurs estivales, bruits, etc.), dont la configuration les incite à adopter des comportements bénéfiques pour leur santé. Ces mesures concernent autant l'aménagement du quartier que la conception des immeubles et l'agencement des logements.

La charte complète d'autres outils d'aménagement, comme le plan local d'urbanisme intercommunal, qui a une portée réglementaire et contraignante. **L'ambition de la Ville est d'inciter les parties prenantes à dépasser les obligations légales**, notamment en matière de surface des logements, de végétalisation ou de place réservée au stationnement des vélos. Les enjeux environnementaux amènent par ailleurs à accorder une place plus importante à deux leviers : la **réhabilitation et le low-tech**. C'est pourquoi la Ville de Grenoble souhaite que de nouveaux réflexes soient adoptés lors des opérations d'aménagement et de construction : **étudier d'abord la possibilité de réhabiliter le bâti existant avant celle de construire** ; limiter le recours à la haute technologie en privilégiant des systèmes économes en énergie et plus simples d'usage.



© Studio Bambam

La Charte se traduit par 14 engagements pour un cadre de vie favorable à la santé, le bien-être des populations, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Ces objectifs sont chers à la Ville de Grenoble et transparaissent dans nombre des projets immobiliers et urbains publics et privés se déroulant sur le territoire communal.

LES 14 PRINCIPES DE LA CHARTE

1- Informer et impliquer les citoyennes et les citoyens

Mettre en oeuvre des dispositifs d'information et de participation adaptés à la nature des projets et des publics concernés, à toutes les étapes des projets.

2- Tirer parti du bâti existant

Préférer la réhabilitation à la construction neuve et privilégier le recyclage et le réemploi de matériaux.

3- Profiter de chaque projet pour réduire les îlots de chaleur urbains

Ne pas entraver les circulations d'air, végétaliser les espaces extérieurs, les façades et les toitures et choisir des matériaux clairs, à fort albédo, qui absorbent moins le rayonnement solaire.

4- Adopter les principes de l'architecture bioclimatique

Étudier avec soin l'intégration des opérations (orientation, vues sur le paysage, nouvelles ouvertures, masques solaires, architecture, etc.), utiliser des matériaux naturels et locaux (bois, terre, paille, etc.), favoriser les systèmes techniques low-tech et peu émissifs en polluants et gaz à effet de serre (isolation, occultation, ventilation naturelle, suppression des énergies fossiles, etc.).

5- Veiller à la qualité de l'air

S'assurer de la qualité l'air intérieur et extérieur des logements, en limitant l'exposition aux pollutions atmosphériques et en mettant en oeuvre des matériaux sains.

6- Favoriser le lien social et l'entraide

Diversifier l'habitat (typologie de logements, statut d'occupation) et, au sein des opérations, prévoir des espaces partagés entre les résident·es et des locaux ouverts sur le quartier.

7- Assurer le bien-être des occupantes et occupants

Produire des logements confortables été comme hiver, avec des pièces vastes, lumineuses et insonorisées, des espaces extérieurs, etc.

8- Inciter à la pratique d'activités physiques

Favoriser les mobilités douces en aménageant l'espace public en conséquence et en proposant des espaces de stationnement adaptés (vélos, trottinettes, etc.) dans les résidences.

9- Préserver la ressource en eau

Valoriser les eaux usées (pour les sanitaires) et les eaux de pluie (pour l'arrosage et l'infiltration sur la parcelle) et adopter des procédés de végétalisation et des modes constructifs (préfabrication, chantiers secs) économes en eau.

10- Renforcer la place de la nature

Réserver dans chaque opération, au sol et sur le bâti, des espaces végétalisés propices à la biodiversité.

11- Suivre une démarche de projet itérative avec la Ville de Grenoble et les parties prenantes

Adopter collectivement les orientations souhaitables pour chaque opération et s'assurer de leur mise en oeuvre.

12- Prévoir l'adaptabilité et la réversibilité des projets

Concevoir des logements et des locaux modulables en matière d'agencement intérieur et d'usages.

13- Rendre les chantiers plus supportables pour les riveraines et riverains

Mettre en oeuvre des solutions techniques et des modes de gestion des chantiers qui limitent les nuisances pour les riverain·es et l'environnement. Proposer des usages temporaires des rez-de-chaussée afin d'animer le site.

14- Établir le bilan carbone de chaque projet

Réaliser une analyse du cycle de vie (ACV) pour prendre en compte l'ensemble des émissions liées à la production des matériaux, aux travaux et à la vie du bâtiment.



HABITAT ET CONSTRUCTION FAVORABLES À LA SANTÉ : 3 NIVEAUX D' ACTIONS

La Charte développée par la Ville permet de repérer quels paramètres urbains et d'habitat sont susceptibles d'influencer les déterminants de santé, et ainsi de travailler sur ces paramètres dans un objectif d'habitabilité et de résilience, de l'espace commun notamment.

Trois niveaux d'actions permettent d'agir en faveur d'un urbanisme favorable à la santé :

- Le **QUARTIER** est un périmètre cohérent pour promouvoir le bien-être et à la santé des habitant-es et renforcer le « désir de ville ». À l'échelle d'un quartier, il s'agit d'encourager la marche et le vélo, d'offrir des espaces végétalisés, conviviaux et des points d'eau, de diversifier l'offre de logements, d'implanter des commerces de proximité, de lutter contre les îlots de chaleur, de conforter les continuités écologiques (trames vertes, bleues, brunes et noires)...
- L'échelle de la **RÉSIDENCE** est aussi un levier pour favoriser la santé des habitant-es. La résidence est en effet le premier lieu de sociabilité, d'où l'importance par exemple d'aménager des espaces communs et mutualisés, notamment des espaces verts, jardins ou potagers. À l'échelle de la résidence, il s'agit également de viser des performances énergétiques ambitieuses (de niveau BBC rénovation pour les réhabilitations et à énergie positive pour le neuf), d'étudier les possibilités de remplacer les systèmes de production de chaleur utilisant des énergies fossiles par des solutions moins émettrices de gaz à effet de serre (raccordement au réseau de chaleur urbain, solaire thermique, géothermie etc.), de privilégier les matériaux biosourcés et issus de filières locales pour réduire l'impact carbone des projets, d'offrir des espaces de stationnement généreux aux modes actifs et aux véhicules décarbonnés et familiaux, de prévoir des espaces de fraîcheur pour mieux supporter les fortes chaleurs...
- L'échelle du **LOGEMENT** prend en compte les principes de confort, de luminosité, de ventilation et de qualité des matériaux. Pour favoriser la santé des habitant-es, il s'agit notamment de proposer des espaces spacieux (surface, hauteur de plafond), de créer des espaces de stockage, de garantir un espace extérieur aux logements, de proposer des ouvertures généreuses permettant de bénéficier de lumière naturelle, de ventiler et de profiter des vues sur le paysage, de veiller au confort thermique et sonore des habitations, de recourir à des matériaux sains ou naturels pour l'aménagement intérieur, ou encore de proposer un agencement des cuisines propice à la préparation des repas (pour favoriser une alimentation saine)...



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2022

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR L'AVENIR

QUARTIER PRESQU'ÎLE

Après la Caserne de Bonne, 1er écoquartier de France et faisant toujours office de référence, un nouveau quartier moteur d'innovations techniques et sociales a vu le jour à Grenoble. Mixité fonctionnelle, recyclage des rejets, qualité des matériaux et des espaces publics, espaces verts... la Presqu'île rassemble de nombreuses qualités environnementales et un cadre de vie agréable.

RÉSIDENCE ABC : 1ER CONCEPT EN FRANCE DE BÂTIMENT AUTONOME

Le bâtiment, comprenant 62 logements dont 20 sociaux et livré en 2020, vise une autonomie annuelle en énergie de 70 %, une réduction de 2/3 de la consommation d'eau issue du réseau de ville et une baisse de 40 % des ordures ménagères.

L'électricité produite par la ferme solaire placée sur les toits est stockée dans des batteries pour être disponible le soir, lorsque les habitantes et habitants sont présent-es dans leurs logements. L'eau de pluie est récoltée, potabilisée et utilisée plusieurs fois dans les logements.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2021

QUARTIER FLAUBERT

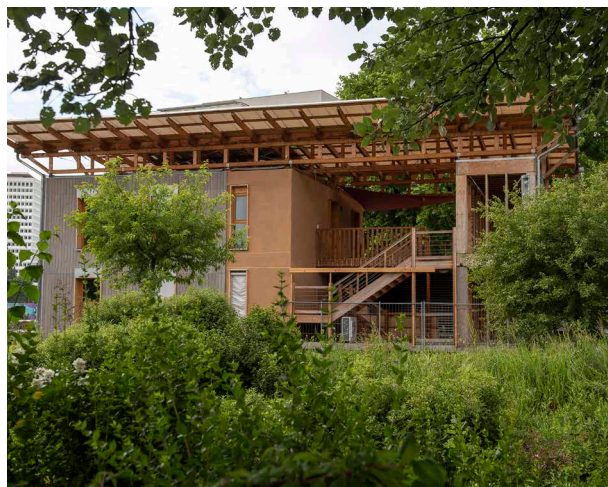
Le dernier projet (en cours) de la Ville de Grenoble se situe au sein du quartier Flaubert, riche d'histoire et proposant un fort potentiel au centre de la Ville de Grenoble. Il permet d'intégrer les enjeux de santé publique comme défendus par la Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé.

EN CHIFFRES

- ▶ **6 hectares** de parcs publics
- ▶ **9 000 m²** d'activités et de bureaux
- ▶ **5 000 m²** d'équipements, dont 1 EPAHD et 1 école
- ▶ **2 000 m²** de commerces



© Jean Sebastien Faure, Ville de Grenoble



© Alain Fischer, Ville de Grenoble, 2020

RÉSIDENCE LE HAUT-BOIS : VERTUEUX DÈS SA CONCEPTION

Cette réalisation est le fruit d'une volonté de prendre en compte l'intégralité du cycle de vie du bâtiment, de sa mise en œuvre à sa déconstruction. Il a bénéficié pour cela d'un budget recherche et développement important, dont le bénéficiaire se traduit par un haut niveau de qualité. Rien n'a été laissé au hasard : prestations pour les occupants, pérennité des matériaux, choix de bois essentiellement locaux, impact environnemental, etc.

Labellisé Passivhaus, le Haut-Bois est équipé d'une ventilation double-flux, d'un dispositif de récupération de chaleur sur les eaux usées et d'un système de rafraîchissement sur la nappe phréatique. C'est aussi le premier immeuble à ossature bois de neuf étages en France à pouvoir faire face à un risque sismique élevé (4/5).

RÉSIDENCE URBAN PARK : JARDINAGE ET LIENS SOCIAUX

Cette opération mixte (logements sociaux et privés) a été imaginée pour faciliter les liens entre les habitants. Deux grands espaces partagés ont été aménagés : un parc en pied d'immeuble et une terrasse cultivable de 200 m² en toiture. Ils complètent les jardins privatifs dont bénéficient les logements. Ce souhait d'une forte présence du végétal et d'espaces à cultiver est le support d'actions de sensibilisation au jardinage, menées en partenariat avec une association. L'objectif est de pouvoir gérer collectivement la terrasse jardinée, mais aussi d'inciter les habitants à l'autoproduction potagère et au changement de comportement alimentaire.

CONCLUSION

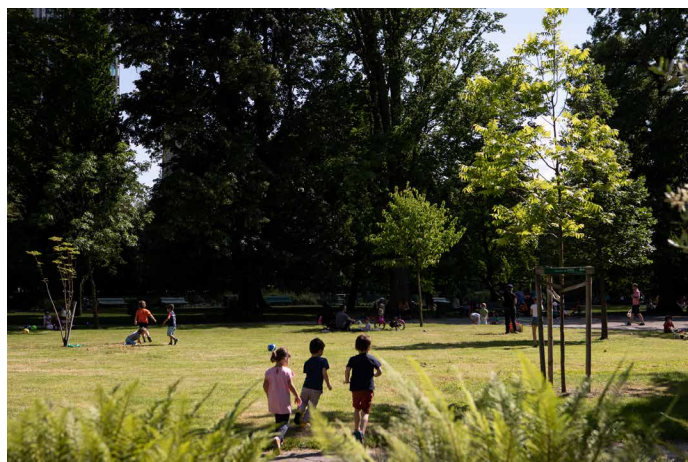
Dès 2016, la Ville de Grenoble a encouragé les promoteurs à intégrer des matériaux naturels et sains en visant un niveau optimal de performance énergétique. Avec la publication de cette Charte, la Ville s'assure maintenant d'une plus large diffusion et prise de conscience.

La démarche d'habitat et de construction favorables à la santé doit s'inscrire dans la durée : de la définition du projet, en passant par la conception et la mise en oeuvre, et jusqu'à la gestion des lieux. Un des principes de réussite : l'information et la concertation des habitant-es tout au long du projet de construction et au-delà.

Le lancement de la Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé aura lieu à la Biennale des Villes en Transition, le mercredi 7 juin à 18h30 à La Plateforme.



© Ville de Grenoble



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble, 2019